

Rapport D'activité

2019

 La Montre Française

 France Horlogerie & la montre française

 Lamontrefrancaise

www.francehorlogerie.com

www.lamontrefrancaise.com

« Le temps met tout en lumière. » Thalès

La publication de ce rapport d'activité intervient alors que la pandémie Covid-19 a durement frappé l'économie et, en particulier, la fabrication et le commerce horlogers.

Certaines actions comme la définition du nouveau concept Baselworld, dans le cadre du comité consultatif auquel a participé France Horlogerie, n'ont pas été mentionnées, dans la mesure où elles n'ont plus d'actualité du fait de la pandémie.



22, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 53 77 29 00
www.francehorlogerie.com
www.lamontrefrancaise.com
contact@cfhm.com

siret : 784 358 673 00035
code APE : 9411Z

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

2019 France Horlogerie : L'horlogerie sous le signe du temps et des industries créatives	4
La Fondation du Temps	
Timeworld 2019	
Temps légal et synchronisation horaire	
Synchronisation horaire et changement d'heure	
Salon des maires et des collectivités locales	
Journée du Clocher	
24 Heures du Temps	
Les industries créatives s'exposent à l'Assemblée Nationale !	
2019 France Horlogerie : Réseaux sociaux et communication digitale de la montre française	14
2019 France Horlogerie : des activités multiples	25
Les orientations stratégiques de France Horlogerie	
Taxe affectée	
France Horlogerie - Journée technique à Besançon	
Rencontre filière française et établissements scolaires	
L'horlogerie française s'expose (Inhorgenta, Baselworld, EPHJ, Hong Kong Watch & Clock Fair, Bijorhca, Salon Made in France)	
France - quel événement pour réunir la profession ?	
Echange de données informatisé (EDI)	
La convention collective de la métallurgie	
Normalisation internationale horlogère	
France Horlogerie dans les organisations au service de la profession	
2019 France Horlogerie : Quand les marques de montre... se montrent !	40
2019 Chiffres	42
Production	
Exportations et réexportations	
Importations	
Origine des produits horlogers mis à la consommation en France	
Chiffre d'affaires hors taxes 2018 et 2019	
Commerce extérieur français 2019	
France Horlogerie	46
Ses missions	
Son organisation	
Ses partenaires et interlocuteurs	

2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

LA FONDATION DU TEMPS

En 2019, le comité de pilotage a validé un premier cadre de propositions en vue de la création de cette fondation. Il a cependant souhaité les faire tester auprès d'un certain nombre d'acteurs. C'est la mission qui a été confiée à l'agence Zebra au 2^e semestre 2019.

Il est apparu que, pour une meilleure compréhension des enjeux, il fallait redéployer la proposition en la simplifiant. Si au départ, l'idée de Fondation est assez floue dans l'esprit des personnes interrogées, les discussions ont démontré qu'il y avait de réelles attentes en matière d'usage des temps. C'est ainsi que plusieurs constatations ont été recueillies comme :

« La fondation Orange lutte pour une inclusion technologique universelle, mais Orange n'a pas conscience que les technologies qu'elle développe a des répercussions sociales. »

« La phrase que les enfants entendent le plus est « dépêches toi ! »

« Le temps de travail, le temps de famille et le temps de repos... avec les 35 heures Martine Aubry a créé le temps libre (le temps de la paresse). Les 3 premiers sont des temps contraints contrairement au dernier »

« Tout le monde se plaint de ne pas avoir le temps que c'est devenu une vérité, mais est ce vrai ? »

« Le temps, c'est que des contradictions. On vit dans une société où tout va de plus en plus vite et pourtant on manque de plus en plus de temps. Et du coup la question c'est pas le temps mais le choix. »

Dans la perspective de la crise Covid, le projet de Fondation du Temps s'inscrit bien dans « l'ère du temps » où l'organisation de celui-ci est totalement bouleversée qu'ils s'agissent des temps de déplacement, de travail, de vie familiale...

Voici quelques réflexions que nous reproduisons ci-après :

- Fanny Parise (anthropologue) :

« Le premier thème que je souhaite aborder c'est notre rapport au temps, l'accélération constante et continue du rythme de nos vies, l'obsession de croire et d'innover toujours plus. Et précisément au niveau professionnel, car nous vivons une pression de productivité croissante, nous devons souvent repousser la limite de notre capacité de travail, et pour reprendre les mots d'un participant à une de mes études : « nous devons sans cesse trouver de nouvelles techniques pour toujours faire plus alors que l'on pensait déjà être à 100 % ».

Au niveau personnel, nos modes de vies changent, l'optimisation du temps est un objectif de vie (le click & collect, le drive, le batch cooking, les coupes file, les assistants vocaux etc...) nous consommons à portée de clics et le multitasking est devenu la norme. Couplé à ces observations, nous sommes sans cesse en train de nous projeter, de préparer le futur, nos prochaines vacances, nos prochaines fringues, restaurants, ou encore notre prochain poste d'entreprise après 1 an d'ancienneté. Ne sommes-nous plus capables d'apprécier le temps présent ? Notre impatience traduit-elle une peur du temps présent ? »

- discours d'Emmanuel Macron le 13 avril 2020 :
« Il nous faudra bâtir une stratégie où nous retrouverons le temps long, la possibilité de planifier la sobriété carbone, la prévention, la résilience qui seuls peuvent permettre de faire face aux crises à venir. »

- réflexion de Fabien Olicard (youtuber) :
« Reprendre la main sur son temps »

2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

LA FONDATION DU TEMPS

Les travaux de réflexion qui se sont poursuivis sur le premier semestre 2020 ont permis de recadrer la proposition.

La Fondation aura pour vocation de changer la notion d'impact du temps sur le monde par une meilleure synchronisation de l'humain et de la machine entre eux. Ce qui suppose donc de :

- remettre le temps au coeur de toutes les attentions pour en faire une valeur d'épanouissement et un vecteur de développement,
- fournir les clés scientifiques et émotionnelles pour une plus grande maîtrise du temps.

Le public visé concernera l'ensemble des professionnels européens privés et publics pour qui le temps a une influence sur leur activité et les particuliers sensibilisés à leur synchronisation et à l'air du temps.

Dans ces conditions les **actions de la Fondation** s'articuleront autour de deux volets :

- un volet sur la **synchronisation scientifique et technique** pour défendre la cause de la mesure et du contrôle du temps. La Fondation du Temps garantira la synchronisation des technologies en vue de bénéficier d'une heure fiable, certifiée (temps légal français), précise, traçable, identique et sécurisé. Cela concerne de multiples acteurs (transport, énergie, banques, notaires...) et couvre le champ non seulement de l'horlogerie mais celui de l'ensemble de l'IoT.

Qui plus est, la Fondation visera à promouvoir le rôle joué par la France en matière de Temps Fréquence

- Un volet sur la **synchronisation sociale** : la Fondation soutiendra les travaux de chercheurs, penseurs, sociologues, anthropologues qui réfléchissent à la perception et la gestion du temps selon les individus (à titre d'exemple : le débat sur le changement d'heure aurait bien besoin d'une vision éclairée plus qu'émotionnelle ou celui sur les mobilités urbaines et le télétravail pour les villes). Elle assurera la promotion des acteurs (produits, applications, savoir-faire, formations et écoles, restauration et valorisation du patrimoine, savoir-être). Elle encouragera les partenariats, accords stratégiques inter-entreprises sur des sujets transversaux (organisation des cycles et temps de production). Ces thématiques seront complétées par des conférences, des événements ou l'organisation de think-tanks sur des sujets ciblés.

L'objectif est de pouvoir présenter le dossier portant création de fondation d'utilité publique en janvier 2021. Il sera notamment instruit par le ministère de l'Intérieur, puis après avis du Conseil d'Etat, la création fera l'objet d'un décret pris par le Premier ministre, l'objectif étant d'avoir une mise en place effective pour le 4^e trimestre 2021.

L'année 2020 (2e semestre) sera mise à profit pour finaliser les statuts, budgets/actions et trouver les partenariats financiers.

TIMEWORLD 2019



Du jeudi 21 au 23 novembre, France Horlogerie en association avec l'AFAHA, Francéclat, le Gihec, la Fnamac, le musée de Morteau, l'UBH et les marques et fabricants français, a présenté les différentes facettes des acteurs du Temps en France à l'occasion du congrès international sur le Temps **TimeWorld 2019** qui s'est déroulé à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

TIMEWORLD 2019

Organisé conjointement par la Cité des Sciences et Innovaxiom, cet événement visait un public large : professionnels, chercheurs, enseignants et étudiants, artistes et grand public. Il s'est articulé autour de 4 thématiques (le temps mesuré, le temps de l'évolution, le temps ressenti et le temps dans l'art)s'appuyant sur :

- 60 conférences et 5 tables rondes, avec des personnalités bien connues du grand public comme Hubert Reeves (Est-il possible de déterminer l'âge du Temps ?) mais aussi des jeunes professionnels français de l'horlogerie qui ont participé à deux tables rondes vendredi 22 novembre :

- *le numérique orchestre-t-il nos vies ?*

- *que nous montrent les montres ?*

- 72 ateliers éducatifs et Fablabs,

- 500 mètres d'exposition : à noter les stands des laboratoires Femto ST et First-TF, pour le Temps fréquence, ainsi que SCPTIME qui propose des solutions sécurisées pour la réception du temps légal,

- 3 spectacles.

La table ronde numérique « Le numérique orchestre-t-il nos vies ? » comptait des opérateurs dont le temps est une donnée essentielle. C'est ainsi que Philippe Louvet (SNCF réseau) a relevé l'importance de cette donnée pour la régularité et la coordination du trafic. Cette table ronde a été l'occasion pour Nicolas Gorgy (Gorgy Timing) de présenter les enjeux de la synchronisation horaire pour de multiples opérateurs. Cette synchronisation doit être aussi fiable et certifiée notamment pour des applications où le temps se doit d'être le plus précis possible comme les transactions bancaires.

Animée par le délégué général de France Horlogerie, la table ronde « Que nous montrent les montres ? » a notamment permis à trois créateurs membres de France Horlogerie de témoigner de leur parcours qui illustre le regain d'intérêt pour l'horlogerie française aussi bien pour la montre que pour la pendulerie: Sari Hijji (FOB), Philippe Lebru (Utinam), Nicola Sioli (Fugue).

A la suite de la défection d'une grande marque, France Horlogerie et Francéclat ont organisé une présentation de l'horlogerie française avec :

- La mise en scène de vitrines de montres autour du temps quotidien (temps du voyage, du sport, de l'école...) avec l'aide de playmobils ® (clin d'œil à la Cité des sciences qui accueille un public très jeune), vitrines qui ont été appréciées du public. Etaient représentées les marques : Berthet, Bodet, Fob, Fugue, Hegid, LIP, MW&Co, Michel Herbelin, Pequignet, Pierre Lannier, Routine, Trilobe, Yema et Yonger&Bresson ainsi que TBRP, Sibra et La Pratique pour les composants.

- Une mini-horloge monumentale et une cloche fournies par le Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campagnaires (Gihec). - Un poste consacré à la réparation d'horloges comtoises avec la présence de Grégory Maugain, Musée de l'horlogerie à Morneau, avec une vitrine comportant des pièces du musée.

- Un poste consacré aux tests de montres (étanchéité...) animé par Jean-Marc Feuvrier (Francéclat). - Avec le concours de la société Orbis, le visiteur pouvait franchir un mur de brume avec l'hologramme de la montre PHENOMEN repris de l'exposition France Industries créatives présenté à l'Assemblée Nationale en octobre dernier et accompagné des logos de Francéclat et France Horlogerie. - Le franchissement de ce « mur du Temps » aboutissait à la forêt d'horloges contemporaines de la marque Utinam.

- Les panneaux présentés aux 24 heures du Temps en juin 2019 à Besançon (voir plus loin).

- L'horlogerie française ne pouvait donc pas passer inaperçue des visiteurs dont plusieurs personnalités comme Hubert Reeves, déjà cité, Jean-François Clervoy, astronaute ayant effectué 3 missions dans l'espace avec la Nasa ou Patrick Timsit, acteur et humoriste.

2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

TIMESWORLD 2019



2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

TIMEWORLD 2019

La Montre française a profité de cet événement pour effectuer des micro-trottoirs auprès des visiteurs qui ont réagi autour des questions suivantes :

PERCEVEZ-VOUS UNE ACCÉLÉRATION DU TEMPS ?



QUE PENSEZ VOUS DE L'IDÉE D'UNE FONDATION DU TEMPS ET QUELLES DEVRAIENT ÊTRE SES MISSIONS ?

SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE INDUSTRIE HORLOGÈRE EN FRANCE ?

PORTEZ-VOUS UNE MONTRE ?

POUVEZ-VOUS CITER 3 NOMS DE MARQUES HORLOGÈRES FRANÇAISES ?

Bien entendu le panel n'a aucun caractère scientifique mais certaines réponses méritent réflexion, notamment pour la Fondation du Temps et la notoriété de l'horlogerie française.

Ce congrès a aussi été l'occasion pour France Horlogerie de prendre des contacts avec plusieurs acteurs dans le cadre du projet de Fondation du Temps.

https://www.youtube.com/watch?v=O1_NEwd3a0Y

<https://www.youtube.com/watch?v=bOFObTMo5Xk>

<https://www.youtube.com/watch?v=9mpJpTkZ4zA>

https://www.youtube.com/watch?v=Pculim_drNo



2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

TEMPS LÉGAL ET SYNCHRONISATION HORAIRE

L'article 1^{er} du décret du 6 mars 2017 fixe le temps légal (ou heure légale) par référence au temps universel coordonné (UTC) établi par le Bureau international des poids et mesures (BIPM) situé à Sèvres près de Paris.

Ce décret désigne l'Observatoire de Paris pour établir la valeur locale de l'UTC, dénommée « temps légal de base », et de la fournir aux utilisateurs.

Sur le territoire métropolitain, le temps légal est obtenu en ajoutant une heure au temps légal de base. Toutefois, pendant la période d'heure d'été qui commence à 1 heure du matin, temps légal de base, le dernier dimanche de mars, et qui se termine à 1 heure du matin, temps légal de base, le dernier dimanche d'octobre, le temps légal est obtenu en ajoutant deux heures au temps légal de base.

La synchronisation horaire permet, à partir de sources extérieures (par exemple horloges au césium), de synchroniser la base de temps à quartz non seulement pour les horloges, centrales horaires ou serveurs de temps mais aussi tous objets connectés disposant d'une base ou d'un moyen de lecture du temps.

Cette synchronisation peut s'effectuer soit par voie hertzienne (émetteur d'Allouis 162 kHz en France), satellitaire (GPS américain ou Galileo européen) ou via Internet. Elle est notamment utile lors des deux changements d'heure annuels.

La précision diffusée peut aller jusqu'à la nanoseconde (un milliardième de seconde).

France Horlogerie compte plusieurs acteurs liés aux équipements de réception du signal horaire.

Allouis (signal horaire ALS 162 kHz)

Nom de la commune du département du Cher (près de la ville de Bourges) sur laquelle est située l'antenne appartenant au groupe TDF.

C'est depuis cette antenne qu'est diffusé, sur la fréquence grandes ondes de 162 kHz, le signal de synchronisation horaire ALS 162.

Jusqu'au 31 décembre 2016, ce signal était émis en même temps que la radio France Inter. Ce signal présente l'avantage de pouvoir être reçu dans des enceintes confinées et couvre actuellement un spectre allant des Canaries jusqu'à la Finlande.

La pérennisation de ce signal horaire a été actée en 2016 par les pouvoirs publics en raison de l'importance que ce signal présente pour les opérateurs publics ou privés (transports aériens et ferroviaires, éclairage urbain, distribution d'électricité ou d'eau, horloges d'édifices ou d'hôpitaux...).

Il concerne des applications aussi bien stratégiques que sécuritaires.

L'article 65 de la loi sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite Loi ELAN) a modifié le code des postes et des communications électronique, pour confirmer l'ANFR à compter du 1^{er} janvier 2019 dans la gestion de la diffusion par voie hertzienne terrestre des données horaires du temps légal français.

L'ANFR a reconduit la mission de service public effectué depuis 2004 par France Horlogerie pour la maintenance des équipements horaires basés à Allouis pour la production du signal horaire. L'année 2019 a vu l'achèvement de la dernière phase de remplacement des équipements installés depuis 1984.

Ce financement a été assuré par la perception d'un droit d'utilisation perçu sur l'installation des antennes réceptrices du signal horaire. France Horlogerie a ainsi assuré cette modernisation des équipements sans contribution de l'Etat.

Le signal horaire, à quoi ça sert ?

Utilisé par de nombreux professionnels, ce signal est inaudible mais, lorsqu'il est capté par un appareil approprié, **il fournit l'heure légale française.**

Certaines grandes entreprises assurant une mission de service public mais aussi des collectivités locales ont recours à ce signal pour synchroniser des horloges de lieux publics, des panneaux d'information, des systèmes de commandes de l'éclairage public ou encore la synchronisation des horodateurs.

Ce signal permet également de faire fonctionner des secteurs exigeant une fiabilité de synchronisation : contrôle du trafic aérien et routier, transport ferroviaire, centrales nucléaires...

Ce service de radio-synchronisation sur la fréquence 162 kHz fournit une référence de temps d'une précision très élevée et d'une grande fiabilité. Il a l'avantage de pouvoir être mieux reçu dans des espaces intérieurs confinés (y compris les tunnels routiers) que d'autres bases de temps, comme celles du GPS ou des réseaux de téléphonie mobile.

2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

SYNCHRONISATION HORAIRE ET CHANGEMENT D'HEURE

L'instauration d'une harmonisation de l'heure à l'échelon de l'Union européenne a plus de 40 ans. Elle s'est accompagnée, au fil du temps, d'un développement d'automatismes horaires calés sur le changement d'heure été/hiver fin mars et fin octobre.

Si, dans le cadre des consultations des citoyens, un certain nombre de critères mettent en avant l'inconfort créé par le dispositif actuel (rythmes biologiques...), **la question de la mise en conformité à une heure fixe des nombreux instruments déployés qui gèrent le temps des applications techniques (transports et bâtiments publics, éclairage urbain...) ou domestiques (horloges de fours ou thermostats de chauffage...) n'a pas du tout été examinée.**

Le changement précipité du système actuel suite au vote du Parlement européen du 19 mars 2019 d'un projet de directive mettant fin aux changements saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE adoptée à l'époque pour harmoniser le passage à l'heure d'été à la même date dans les Etats membres, risque d'avoir des conséquences sur certains équipements horaires.

L'adoption du nouveau dispositif, s'il est validé par le Conseil, devrait intervenir en 2021.

Si les horloges calées sur le Temps légal émis depuis l'émetteur ALS 162 n'auront pas de difficulté à rester synchronisées sur une heure unique, bon nombre d'horloges autonomes resteront programmées sur le double changement d'heure annuel.

France Horlogerie a donc établi une note sur ce sujet pour appeler les pouvoirs publics sur la prise en compte de cet aspect.

Au-delà des difficultés rencontrées dans la mise en conformité d'une partie du parc d'automates horaires, les pouvoirs publics européens et nationaux devraient engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un véritable système européen de synchronisation horaire, d'autant que de nombreuses applications doivent pouvoir se synchroniser sur un temps à la fois légal, précis, fiable et traçable.

Cette évolution est d'autant plus rendue nécessaire par la montée en puissance des objets connectés.

2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Pour sa 3^e présence au **Salon des maires et des collectivités locales**, qui s'est déroulée à Paris – Parc des expositions de la porte de Versailles du 19 au 21 novembre, France Horlogerie disposait d'un stand dans le hall 4, stand A96. C'est le principal salon pour l'achat public auquel la société Bodet, membre France Horlogerie au titre du du gros volume a participé.

Cette participation a été l'occasion de sensibiliser élus locaux et services des collectivités locales sur la prise en compte du Temps légal français pour leurs différents équipements, les informer sur le projet de Fondation du Temps ainsi que les problèmes posés par l'arrêt envisagé du changement d'heure pour les appareils qui ne sont pas synchronisés.

La reconduction de la journée du clocher (lundi de Pentecôte 1er juin 2020) a également intéressé les visiteurs, sachant que pour certaines communes se pose la question de l'entretien/restauration. Ce point donne toute sa pertinence au projet de Fondation du Temps, pour son volet conservation du patrimoine.

JOURNÉE DU CLOCHER

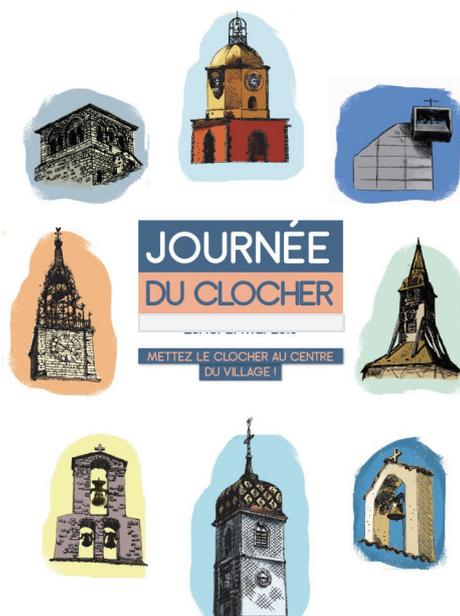
La 5^{ème} édition consécutive de la Journée du Clocher™, organisée à l'occasion du lundi de Pentecôte le 10 juin par le Conservatoire européen des cloches et des horloges (CECH), avec le soutien notamment de France Horlogerie et relayée durant le salon des maires et des collectivités locales en novembre 2018, a une nouvelle fois fédérée un large public toujours au rendez-vous.

Environ 4 000 personnes se sont rendues sur les 55 sites ouverts dans 28 départements cette année (en moyenne, 74 visites par site).

Depuis 2015, ce sont 37 départements différents qui ont ouvert au moins un site.

Cette manifestation a généré au moins 66 retombées dans la presse régionale (presse écrite, web, radio et TV). Le site internet du CECH a été consulté 6 800 fois sur les 6 premiers mois de l'année.

Avec l'ouverture des horloges d'édifices des bâtiments publics et des églises aux visiteurs, le



2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

24 HEURES DU TEMPS

France Horlogerie a participé à la 6ème édition des 24 heures du Temps, qui s'est déroulée les 22 et 23 juin 2019, à Besançon, dans la cour du Palais Granvelle. Cette manifestation est portée par la Société française des microtechniques et de chronométrie, la ville et la communauté du Grand Besançon. Des relais étaient assurés par France Bleu.

Cette manifestation a pour objectif de valoriser les savoir-faire et le patrimoine horlogers auprès du grand public. Depuis la 1ère manifestation, ce sont près de 250 000 visiteurs qui ont été accueillis.

Les exposants horlogers étaient au cœur de l'événement dans la cour du Palais Granvelle.

France Horlogerie a réalisé un Mur du Temps, en partenariat avec les organisateurs, qui a exposé :

- Les dates clés de l'horlogerie française,
- Les métiers, écoles et savoir-faire,
- Les entreprises,
- Le rôle (méconnu) joué par la France dans le Temps Fréquence

Plusieurs de nos adhérents étaient présents pour exposer leurs modèles et dialoguer avec les visiteurs : Berthet, Dodane, FOB Paris, Fugue, LIP-SMB, Manufacture Vuillemin, Mat Watches, Pequignet, Phenomen, Utinam et également plusieurs établissements de formation comme l'ENSMM ou le lycée Edgar Faure de Morteau.

le projet académique Eole, l'exposition en cours « L'horlogerie dans ses murs – lieux horlogers de Besançon et du Haut-Doubs », plusieurs visites thématiques organisées par le Musée du Temps...

Sur les deux jours, l'Association française des amateurs d'horlogerie ancienne en partenariat avec Besançon organise la traditionnelle bourse horlogère qui se tient dans la salle du Kursaal



2019 L'HORLOGERIE SOUS LE SIGNE DU TEMPS ET DES INDUSTRIES CRÉATIVES

LES INDUSTRIES CRÉATIVES S'EXPOSENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE !

En concertation avec la présidence de l'Assemblée et du député du Maine-et-Loire, M. Denis Masségli, France Industries créatives, dont France Horlogerie est membre, a présenté, du 7 au 11 octobre 2019, les industries créatives dans la salle des Pas perdus au Palais Bourbon, autour de 4 thématiques illustrées par des photos comprenant chacune une animation spécifique :

Création et savoir-faire

Un film sur le savoir-faire et les réalisations des différents secteurs combinant tradition (l'art de la main) et modernité (nouveaux produits et technologies)

Innovation

Plusieurs objets illustrant les réalisations des différents secteurs présentés sous forme d'hologramme dont pour l'horlogerie la montre Phenomen.

Territoires et développement durable

A partir d'une carte de France, le visiteur a pu retrouver les régions où sont implantés les différents secteurs des industries créatives

Rayonnement international

Une animation qui a permis de localiser dans le monde, certains événements auxquels ont participé les industries créatives françaises depuis 2015, reflets de l'Art de Vivre à la française

Un site spécifique de France a été ouvert pour cette occasion :

www.franceindustriescreatives.com

Cette exposition a souligné le rôle joué par ces secteurs, pour notre pays, qui, entre tradition et modernité, pèsent plus de 31 milliards € à l'exportation pour plus de 20 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire.

Une table ronde réunissant élus et industriels a été organisée mardi 8 octobre 2019 (16h-17h30) pour illustrer les 4 thématiques de cette exposition où 3 participants ont témoigné sur les secteurs relevant de Francéclat. Cette table ronde a été animée par le député du Choletais, M. Denis Masségli et a été conclue par la vice-présidente et députée du Haut-Doubs horloger, Mme Annie Genevard.



2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

OPÉRATION BASELWORLD 2019

- VIDÉOS -



2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

OPÉRATION BASELWORLD
2019

- VIDÉOS EN FRANÇAIS & ANGLAIS -



2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

OPÉRATION BASELWORLD
2019

- VIDÉOS EN FRANÇAIS & ANGLAIS -

PHENOMEN (FR)

563 VUES

Durée de la vidéo (min) : 0:41

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:35

Situation géographique : France 91 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 81,2 %

PHENOMEN (EN)

4.477 VUES

Durée de la vidéo (min) : 0:59

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:41

Situation géographique : UK 30 %

Âge du spectateur : 35 - 44 ans 28,9 %

SAINT HONORÉ (FR)

2.316 VUES

Durée de la vidéo (min) : 1:01

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:43

Situation géographique : France 24 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 30,3 %

SAINT HONORÉ (EN)

2.256 VUES

Durée de la vidéo (min) : 1:02

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:40

Situation géographique : ÉAU 36 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 27,2 %

FOB PARIS (FR)

14.103 VUES

Durée de la vidéo (min) : 1:01

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:42

Situation géographique : France 39 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 47,5 %

FOB PARIS (EN)

1.312 VUES

Durée de la vidéo (min) : 1:02

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:46

Situation géographique : UK 28 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 34,7 %

BERTHET (FR)

12.367 VUES

Durée de la vidéo (min) : 0:41

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:30

Situation géographique : Suisse 41 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 35,8 %

BERTHET (EN)

2.707 VUES

Durée de la vidéo (min) : 1:02

Durée moyenne de visionnage (min) : 0:46

Situation géographique : Allemagne 51 %

Âge du spectateur : 25 - 34 ans 38,9 %

2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

OPÉRATION BASELWORLD
2019

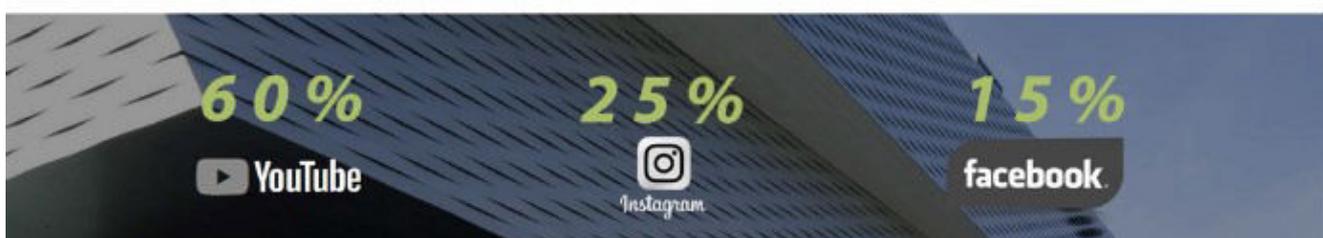
- VIDÉOS EN FRANÇAIS & ANGLAIS -



- Interview de M. le Préfet du Doubs -



- SOURCE DE TRAFIC -



2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

COMMUNICATION DIGITALE
2019

- COLLABORATION VIDÉOS MARQUES -

LA MONTRE FRANÇAISE

presents

HEGID



LA MONTRE FRANÇAISE

presents

SAINT HONORE
PARIS



2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

COMMUNICATION DIGITALE
2019

COUVERTURE HONG KONG WATCH & CLOCK FAIR 2019



302 VUES SUR INSTAGRAM
1354 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 1 :56
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 32
Situation géographique : FRANCE 42 %
Âge du spectateur : 18 - 24 ans 33,6 %



542 VUES SUR INSTAGRAM
1615 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :17
Durée moyenne de visionnage (min) : 2 : 02
Situation géographique : FRANCE 49 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 68,2 %



306 VUES SUR INSTAGRAM
1397 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 1 :59
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 37
Situation géographique : FRANCE 56 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 37,1 %



197 VUES SUR INSTAGRAM
1319 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 1 :10
Durée moyenne de visionnage (min) : 0 : 58
Situation géographique : FRANCE 28 %
Âge du spectateur : 18 - 24 ans 68,0 %



350 VUES SUR INSTAGRAM
1096 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 1 :40
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 :08
Situation géographique : FRANCE 58 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 51,5 %



384 VUES SUR INSTAGRAM
1380 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :10
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 46
Situation géographique : FRANCE 64 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 31,1 %

2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

COMMUNICATION DIGITALE
2019

COUVERTURE TIMEWORLD 2019



3131 VUES SUR INSTAGRAM
137 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :42
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 58
Situation géographique : FRANCE 91 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 47,9 %



2232 VUES SUR INSTAGRAM
141 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :45
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 49
Situation géographique : FRANCE 89 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 45,1 %



1906 VUES SUR INSTAGRAM
116 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :07
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 26
Situation géographique : FRANCE 93 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 42,2 %



1936 VUES SUR INSTAGRAM
111 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :53
Durée moyenne de visionnage (min) : 2 : 01
Situation géographique : FRANCE 82 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 58,4 %

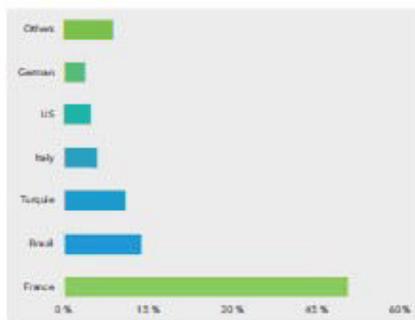
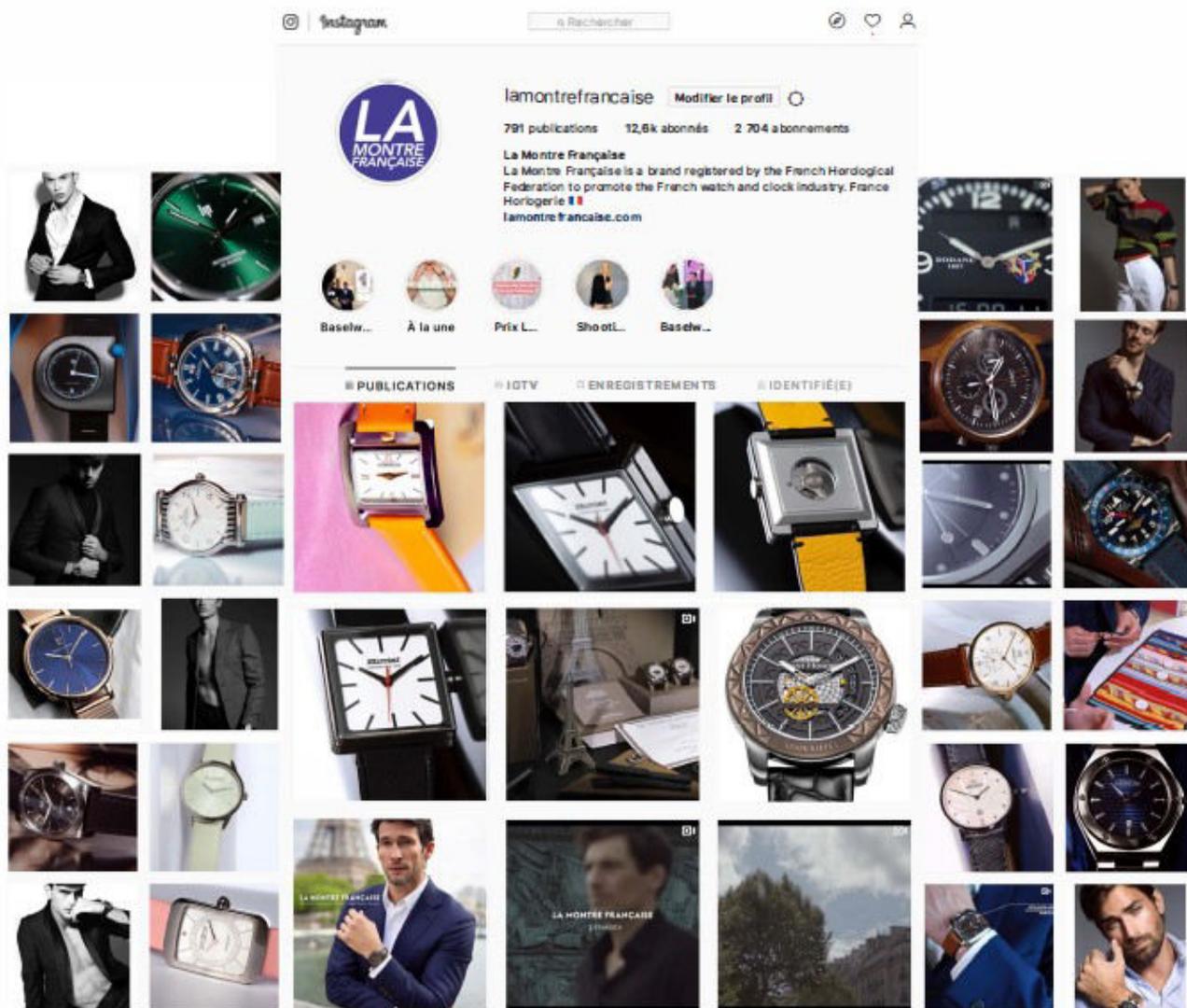


1815 VUES SUR INSTAGRAM
120 VUES SUR YOUTUBE
Durée de la vidéo (min): 2 :37
Durée moyenne de visionnage (min) : 1 : 57
Situation géographique : FRANCE 79 %
Âge du spectateur : 25 - 34 ans 47,0 %

2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

COMMUNICATION DIGITALE
2019

- INSTAGRAM LA MONTRE FRANÇAISE -



ÂGE AUDIENCE*

13-17 : 7%
 18-24 : 39%
 25-34 : 26%
 35-44 : 14%
 45-54 : 9%
 55+ : 5%

12,653 FOLLOWERS*

791 POSTS*

135.757 LIKES*

1321 COMMENTS*

67% HOMMES 33% FEMMES

2019 FRANCE HORLOGERIE : RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE

COMMUNICATION DIGITALE
2019

- SITE WEB LA MONTRE FRANÇAISE -
- Site grand public -

LA MONTRE FRANÇAISE

MARQUES

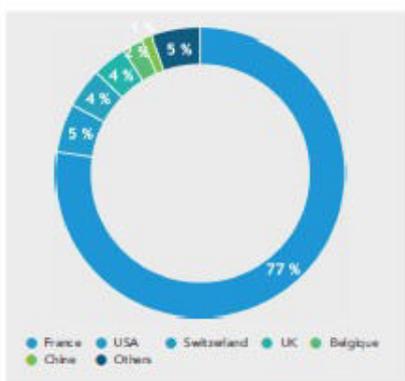
QUI SOMMES-NOUS

ACTUALITÉS

VIDEOS



53,932 VISITES* 3:18 MINUTES/VISITES*



ÂGE AUDIENCE

18-24 : 23%
24-35 : 40%
35-45 : 21%
45-55 : 9%
55-65 : 5%
65+ : 2%

34 MARQUES

89 ARTICLES*

54% HOMMES 46% FEMMES

2019 France Horlogerie : Réseaux sociaux et communication digitale de la montre française

COMMUNICATION DIGITALE
Janvier à juillet 2019

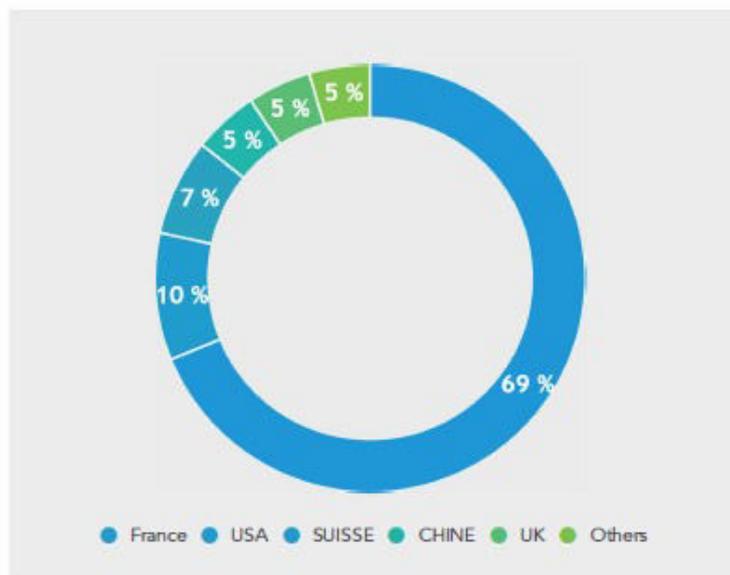
- SITE WEB FRANCE HORLOGERIE -
- Site institutionnel -

FRANCE HORLOGERIE L'HORLOGERIE FRANÇAISE FABRICANTS ET MARGUES INFOS CONSOMMATEUR PUBLICATIONS FR EN



4,732 VISITES*

2:49 MINUTES/VISITES*



ÂGE AUDIENCE*

18-24 : 2%

24-35 : 7%

35-45 : 23%

45-55 : 36%

55-65 : 27%

65+ : 5%

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE FRANCE HORLOGERIE

Deux réunions des adhérents de France Horlogerie sur les actions collectives ont eu lieu les 6 et 13 février au site bisontin de Francéclat.

Ces rencontres ont permis de présenter les actions collectives menées par Francéclat et de proposer des actions nouvelles à envisager par l'horlogerie. Celles-ci ont été regroupées autour de trois axes stratégiques :

- Développer les marques et la notoriété de la filière

Les salons professionnels à l'export constituent une interrogation mais il est indispensable de poursuivre leur soutien tant qu'ils existent. Bien qu'il ait été décidé de ne pas reconduire le stand collectif pour le salon de Shenzhen (juin 2019), la poursuite de l'action Chine a été confirmée avec un déploiement sur les réseaux sociaux.

Mais constatant le changement de modèle économique, plusieurs adhérents ont validé la proposition d'étudier un événement français qui puisse être élargi à d'autres secteurs incarnant l'Art de vivre à la française.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, l'action entreprise autour de www.lamontrefrancaise.com doit être poursuivie et amplifiée sur 2020 avec une véritable plateforme de communication. Un groupe de travail ad hoc s'est réuni au premier trimestre 2020 pour formaliser un cahier des charges.

TAXE AFFECTÉE

L'article 81 de la loi n° 2019- 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé le plafonnement des recettes de la taxe affectée horlogerie-bijouterie-joaillerie -orfèvrerie-arts de la table à Francéclat.

Initialement fixé à 13,5 M € par l'article 46 de la loi de finances pour 2011, ce plafond a ensuite été ramené à 12,477 M € .

Après examen par le Conseil constitutionnel, la loi de finances est parue au Journal officiel de la République française n° 0302 du 29 décembre 2019. Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018, le taux de perception est fixé à 0,19 % depuis le 1er janvier 2019 (initialement à 0,20%).

- Réindustrialiser et promouvoir le made in France

Au-delà de certaines actions techniques dont la reconduction a été validée (suivi des normes environnementales, normalisation NF/CEN/ISO), plusieurs sujets ont été relevés pour l'avenir : l'approvisionnement en mouvement, la question des montres connectées, le renforcement du Swiss made et des frontaliers, les relations avec les laboratoires et écoles.

En ce qui concerne le mouvement, des contacts ont eu lieu avec la préfecture et des acteurs du Doubs au dernier trimestre 2019. Il a été proposé de réaliser une étude de marché pour évaluer les perspectives soit françaises, soit Union européenne d'une fabrication autonome de mouvement.

La proposition de constitution d'un club des compétences horlogères a été retenue. Elle devrait favoriser les échanges au niveau des adhérents pour des projets techniques futurs.

- Remettre le Temps au cœur de la cité

Cet axe s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du périmètre de l'horlogerie pour décliner la nouvelle dénomination de « France Horlogerie - industries du Temps et des microtechniques ». Il concerne le projet de Fondation du Temps déjà mentionné.

Ces 3 orientations ont été validées par le conseil d'administration de France Horlogerie en juillet 2019.

Les taxes fiscales affectées permettent, notamment, de financer les actions collectives mises en œuvre par les centres techniques industriels (CTI) ou comités professionnels de développement économique (CPDE comme Francéclat). Plutôt que de grever le budget général de l'Etat par des subventions annuelles au caractère aléatoire, ces organismes s'appuient sur un financement par les secteurs d'activités qui le souhaitent. C'est la raison pour laquelle, lors de la suppression des taxes parafiscales, avec la réforme de la loi organique sur les lois de finances (2001), France Horlogerie s'était mobilisée pour maintenir un financement autonome de celui du budget général de l'Etat, avec la création d'une taxe fiscale affectée à l'horlogerie et à la bijouterie, élargie depuis aux arts de la table.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

TAXE AFFECTÉE

Ce résultat est le fruit d'un long travail de sensibilisation et de concertation qui a été déployé par les organisations professionnelles (France Industrie, France Industries créatives et France Horlogerie), en concertation avec les comités professionnels et centres techniques. Il a fallu inverser une tendance très défavorable à ce dispositif original et de proximité au niveau de certains pouvoirs publics, notamment du ministère du Budget (devenu Action et Comptes publics).

L'instauration du plafonnement dans la loi de finances pour 2012, à l'initiative d'un amendement porté par la ministre du Budget de l'époque, Mme Valérie Pécresse, pour qui le niveau des taxes affectées constituait « *une ligne de fuite de ressources budgétaires et fiscales* » dans le cadre d'un déficit chronique du budget de l'Etat, a donné lieu depuis à de nombreux débats parlementaires ainsi que des rapports sur les missions des CPDE/CTI.

Certains parlementaires - dont le président de la commission des Finances M. Eric Woerth - ont néanmoins appelé l'attention des pouvoirs publics sur le détournement de finalité de ces taxes que constitue le plafonnement. Grâce au truchement de la députée du Doubs, Mme Annie Genevard, les dégués généraux de Francéclat et France Horlogerie ont rencontré M. Woerth pour lui exposer l'intérêt du financement par taxe fiscale affectée et lui présenter les actions menées par Francéclat.

Initialement diligenté par le Premier ministre pour orienter le financement des CPDE/CTI vers une cotisation « volontaire obligatoire » (ce qui présentait le gros inconvénient de ne pas toucher les importations en provenance de pays tiers), le rapport Cattelot/Grandjean/Tolo diffusé au printemps a incontestablement permis de retourner la situation, en particulier par une nette remise en cause du plafonnement.

En outre, l'exposition « Industries créatives » réalisée à l'Assemblée Nationale en octobre dernier, juste au début de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, pour présenter aux députés la modernité et le rôle joué par nos industries dans les territoires, était dans le bon timing pour sensibiliser sur les enjeux des actions collectives.

Le Gouvernement ayant lié l'abandon du plafonnement pour les CPDE/CTI à la mise en œuvre d'un contrat « ambitieux » d'objectifs et de performance pour 2020/2023, la validation de celui de Francéclat a donc ouvert la voie au vote favorable du 17 décembre, avec un amendement d'un amendement supprimant ce plafonnement.

Le fait que France Horlogerie soit membre de France Industries créatives, elle-même membre de France Industrie a favorisé, en œuvrant de concert, un discours commun et déterminé face aux pouvoirs publics.

France Horlogerie n'a pas été en reste en sensibilisant à la fois les cabinets du premier ministre et de Bercy, la direction générale des entreprises et les parlementaires.

FRANCE HORLOGERIE - JOURNÉE TECHNIQUE À BESANÇON

Une quinzaine d'entreprises ont répondu à l'invitation de France Horlogerie à cette journée technique qui s'est déroulée mercredi 13 novembre à Besançon à l'ENS-MM/Femto-ST et au CFAI (UIMM).

M. Guillaume Butty, président de France Horlogerie, a indiqué que cette journée, qui réunit les fabricants de composants et de montres, préfigure la réunion régulière des responsables techniques des entreprises afin d'échanger sur les problématiques rencontrées et d'envisager l'adaptation des actions collectives pour répondre aux besoins.

M. Sébastien Thibaud, professeur à l'ENSMM et responsable du département de mécanique appliquée de Femto-ST, et ses collaborateurs ont ensuite présenté les missions de l'école et les différentes activités techniques et de recherche.

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques, implantée à Temis, compte actuellement 900 élèves ingénieurs.

54 % s'orientent vers la R&D et 46 % en production. 15 % travaillent dans le secteur du luxe et de l'horlogerie.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

FRANCE HORLOGERIE – JOURNÉE TECHNIQUE À BESANÇON



Un tiers de la formation se passe en entreprise en 3 temps : stage de découverte de 4 semaines, 6 mois de stage d'immersion et 6 pour le projet de fin d'études. L'école offre la possibilité d'une formation de contrat en alter-

nance et relève que cette procédure permet une fidélisation des futurs diplômés ainsi qu'une mise en contact plus rapide des élèves aux problématiques d'entreprises.

Outre la filière mécanique, l'école propose dans le cadre de la spécialité Microtechniques et design un parcours Luxe et précision.

L'école s'appuie également sur l'Institut Femto-ST dont les compétences portent sur les sciences de l'ingénieur, de l'information et de la communication.

Les recherches sont menées en mécanique et physique des matériaux et surfaces, structures et procédés, en automatique et micromécatronique, en électronique temps-fréquence et en micro et nanosystèmes et technologies.

Ces recherches visent à développer des composants systèmes et nouvelles technologies plus efficaces, plus rapides et plus sûres.

Femto-ST intervient tout naturellement dans les applications horlogères. Au-delà des techniques d'usinage et de recherche de nouveaux matériaux pour des composants, les questions relatives à la fabrication additive et au contrôle des défauts constituent des pistes de recherche pour l'amélioration directe des produits.

La visite du Centre de formation d'apprentis de l'Industrie de Franche-Comté (CFAI) également sur le site de Temis, a permis de prendre la mesure des efforts consentis par l'UIMM pour les formations CAP/Bac pro : conducteurs d'installation de production, outilleur, usineur, pilote de ligne de production... Conjugué à l'école de production de Besançon pour l'insertion de jeunes en difficultés, le CFAI constitue un pôle d'intérêt pour les entreprises, notamment pour la fabrication des petites séries. En outre le développement du parc machine pour la fabrication additive a fait l'objet d'une expérience concluante avec une série de montres pour Utinam.

Cette rencontre a été le prélude à la constitution du club des compétences horlogères qui s'est réuni pour la première en janvier 2020.

RENCONTRE FILIÈRE FRANÇAISE ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Vendredi 20 septembre 2019, la Fnamac, France Horlogerie et l'Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie (UBH) ont organisé à Paris une rencontre avec les établissements scolaires horlogers de l'Education nationale, dont ceux de Marseille, Morteau, Paris, Rennes, Paris et Saint Sébastien-sur-Loire.

L'entrée en matière a porté sur la présentation des actions menées par les organisations professionnelles de la filière française (fabrication, distribution spécialisée et réparation) et des enjeux pour l'avenir. Un certain nombre de domaines intéressent en effet les établissements scolaires : études menées en faveur de la création, normalisation, nouveaux procédés de fabrication et nouveaux produits.

Sur la question de la rénovation des diplômes et des grilles horaires, un long échange a eu lieu sur la nécessité de renforcer les heures de pratique. La diminution régulière de celles-ci constitue une forte préoccupation alors que le contenu du référentiel des diplômes est inchangé, référentiel sur lequel tout le monde s'accorde pour estimer qu'il couvre l'ensemble des besoins. Le débat a aussi porté sur la notion d'horloger complet et l'articulation entre la conception, la fabrication et la réparation.

Il a été décidé que la Fnamac, France Horlogerie et l'UBH interviendraient conjointement auprès du ministre de l'Education nationale afin de reconsidérer la question des grilles horaires.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

RENCONTRE FILIÈRE FRANÇAISE ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les représentants des établissements ont fait part des difficultés rencontrées pour l'organisation des stages, tant pour trouver des entreprises que pour le déplacement/hébergement. Du côté de France Horlogerie, il va être réalisé la mise en œuvre d'un point relais sur le site web pour les offres/demandes de stages des élèves. De la même manière, les 3 organisations professionnelles ont souhaité pouvoir recevoir de la part des établissements les informations relatives aux événements horlogers qu'ils organisent afin de les relayer.

La question de l'apprentissage et de sa mise en œuvre a fait l'objet d'un échange de vues. Du côté des entreprises en zone frontalière, la question de l'aspiration des jeunes vers la Suisse, une fois la période d'alternance effectuée, constitue un problème écurrent.

S'agissant du matériel et des fournitures, les établissements sont toujours en manque et un appel (après recensement précis des besoins) sera lancé auprès des professionnels.

L'ensemble des établissements a souscrit à l'idée de pouvoir organiser chaque année une rencontre avec les élèves pour présenter les acteurs de la filière française (fabrication, réparation et distribution). Pour la fabrication française, cela porterait non seulement sur la montre mais aussi sur les composants et l'horlogerie de gros volume. Cette présentation sera accompagnée de témoignages de professionnels. Notre pays a, en ce moment, la chance de pouvoir compter sur de jeunes entrepreneurs et créateurs qui peuvent susciter des vocations.

Le dernier échange a concerné la promotion des écoles et des métiers, notamment dans le cadre des objectifs assignés par EuroTempus qui regroupe les fédérations horlogères de l'Union européenne :

- Projet international de concours des écoles, dans un premier temps avec le Japon et les pays de l'Union européenne,
- Présence des écoles dans les événements horlogers,
- Développement des échanges entre les écoles.
- Travail de comparaison entre formations et écoles (UE/Suisse/Chine/Japon)

- Réseaux sociaux. Pour mémoire à l'occasion de son assemblée générale du 5 juillet 2018, France Horlogerie a réalisé une vidéo La Montre française sur les enjeux horlogers du Val de Morteau, avec un passage sur le lycée Edgar Faure (Morteau) consultable sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=lp5L9-9qf8Y>

Le métier d'horloger relève du cursus suivant :

- Niveau CAP -
- Niveau bac : BMA brevet des métiers d'art
- Niveau licence (bac+3) : DN MADE diplôme national des métiers d'art (ex-DMA)

Mais il existe aussi des formations complémentaires (contrat de qualification professionnelle) dispensées dans certains établissements (personnes en activité ou recherche d'emploi) et d'autres cursus (bac professionnel microtechniques, voire formation spécifique niveau ingénieur à l'ENSMM à Besançon). La convention collective qui couvre la fabrication est celle de la métallurgie dont relèvent aussi un certain nombre d'horlogers-réparateurs.

L'ensemble des formations concernant notre secteur peut être consulté sur le site dédié de Francéclat : www.formations-hbjo.com

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

Salon Inhorgenta

Le salon Inhorgenta s'est déroulé à Munich du 22 au 25 février, avec une hausse de fréquentation de 2,5 % pour 27 000 visiteurs.

Par le biais de leur distributeur en Allemagne, ou en propre, plusieurs marques françaises étaient présentes en horlogerie et en bijouterie, parmi lesquelles trois de nos adhérents Michel Herbelin, MRC (Charles Jourdan), Pequignet.

A noter que le hall consacré à l'horlogerie connaît un regain d'intérêt car le nombre d'exposants a augmenté de +16 %. On a pu noter la présence en force de marques japonaises, le retour de marques allemandes ou suisses qui n'exposent plus à Baselworld et l'arrivée de jeunes marques.



Ce hall comportait un espace consacré aux montres connectées parmi lesquelles la marque française Withings ainsi que la marque Garmin sur un stand en propre.

Du côté de la bijouterie, la présentation des jeunes créateurs et des nouvelles marques constitue un pôle d'attraction.

Même si Inhorgenta draine tout d'abord les détaillants de l'Allemagne, la direction du salon a observé un développement des visiteurs étrangers, en particulier en provenance des pays de l'Europe du Nord et de l'Est.

Baselworld

L'horlogerie française présente à Baselworld (22/25 mars)

Le nombre d'exposants français s'est inscrit à la baisse par rapport à 2018 qui avait pourtant amorcé un redressement en raison de l'arrivée des nouvelles marques. Mais il y a eu de nouveaux entrants comme Hegid (Watch Gallery) ou Cyril Brivet-Naudot (stand AHCI) qui confirment qu'il est possible de créer une marque française qui soit assemblée en France en incluant un certain nombre de composants français.

La reconfiguration réussie du stand SMB a mis en avant le modèle iconique et avant-gardiste de Lip dessiné par Roger Tallon.

En ce qui concerne le panel « contrefaçon », le délégué général de France Horlogerie est l'interlocuteur référent pour la France en cas de litige.



2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

Baselworld



Réunion mondiale des fédérations des industries horlogères

Comme à chaque session, Baselworld est l'occasion d'une rencontre entre les principales organisations professionnelles horlogères.

Celle-ci s'est tenue vendredi 22 mars en présence de représentants de l'Allemagne, de la Chine continentale, de la France, de Hong Kong, de l'Inde, du Japon, de la Russie et de la Suisse.

Visite des personnalités

Des parlementaires, représentants d'administrations nationales, régionales ou locales ont rendu visite aux exposants français lundi 25 mars accompagnés des représentants de France Horlogerie et de Francéclat.

Le cocktail déjeunatoire qui a suivi la visite des personnalités de Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation de plusieurs exposants, a été organisée pour la première fois en présence des représentants de la zone frontalière franco-suisse et de la direction du salon.

L'idée de cette initiative avait été lancée par Mme Annie Genevard, vice-présidente de l'Assemblée Nationale et M. Michel Loris-Melikoff, directeur du salon, lors de l'assemblée générale de France Horlogerie le 5 juillet 2018.

Le délégué général de France Horlogerie est membre du comité des exposants et du comité consultatif qui s'est réuni très régulièrement pour faire face aux nouveaux enjeux du salon et apporter un éclairage à la nouvelle direction. C'est ainsi que France Horlogerie a milité pour l'ouverture aux montres connectés, le retour des branches annexes et une meilleure prise en considération des marques indépendantes et jeunes créateurs.

Mais avec la crise du Covid-19 survenue au 1er trimestre 2020, Baselworld a connu sa dernière édition en 2019.



2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

Salon EPHJ

Le salon international EPHJ (Environnement professionnel horlogerie joaillerie) s'est déroulé du 18 au 21 juin au Palexpo à Genève en même temps que les salons EPMT (microtechniques) et SMT (Médical).

Plusieurs adhérents exposaient au salon : Alliance, Berthet, sociétés du groupe IMI - dont Cheval Frères, Laser Cheval, Hardex - Fleurus, FM Industries, Interstrap, LPA La Pratique, Sibra et UNDF.

Pour la première fois, l'école d'horlogerie de Morteau (lycée Edgar Faure) disposait d'un stand.

La fréquentation a enregistré une légère progression des visiteurs.

Le salon est aussi animé par des tables rondes sur les sujets d'actualité tels que l'évolution des modèles d'intégration des fournisseurs horlogers, les meilleures méthodes pour garantir la durabilité de sa PME, le challenge des normes réglementaires, dans la medtech, les dernières innovations des lasers ou la formation continue dans l'horlogerie-joaillerie alors que certains métiers d'art ont tendance à disparaître...



HONG KONG WATCH & CLOCK FAIR



C'est dans un contexte local délicat que le salon horloger de Hong Kong s'est déroulé du 3 au 7 septembre avec une journée ouverte au public.

Si le nombre des visiteurs en provenance de Chine et d'Amérique du nord est incontestablement à la baisse, les exposants ont néanmoins assuré la plupart de leurs rendez-vous. Le Hong Kong Trade Council a aussi organisé la visite au fil des jours de 80 groupes de professionnels ainsi que de représentants de la presse.

La direction du salon a aussi indiqué, pour les années futures, vouloir élargir davantage aux marques européennes au niveau du Salon de TE où étaient situés le stand Francéclat (avec les marques Michel Herbelin et DWYT) et ceux de Pequignet, Pierre Lannier et SMB (Lip, Go). Pour cette session de 2019, le salon a compté 830 exposants en provenance de



22 pays.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

Salon Bijorhca

La société TBRP Group a participé au salon Bijorhca qui a eu lieu du 6 au 9 septembre à Paris Porte de Versailles avec un stand de 3 espaces spécifiques qui a permis au visiteur de tester en direct les machines de nouvelle génération adaptées au travail en point de vente.

Salon du **made in France**

Le salon du made in France MIFEXPO s'est déroulé du 7 au 11 novembre au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris.

Dans un contexte de remise en question des salons, on peut constater que cet événement prend de l'ampleur et les allées n'ont pas désempé pendant les quatre jours avec 60 000 visiteurs pour 570 exposants.

Ce salon comptait cinq marques horlogères : Akrone, Gustave, Pequignet (labellisée entreprise du patrimoine vivant), Routine, Sartory-Billard.

Outre l'intérêt d'échanger avec les consommateurs, parmi lesquels les « aficionados » qui se sont déplacés de province pour discuter des produits, il existe aussi un visitorat de distributeurs professionnels (y compris de l'étranger) à la recherche de nouvelles marques.

A cette occasion, le jeune entrepreneur Florian Chosson (Routine) a été nommé avec 4 autres participants pour figurer dans la sélection du prix de l'entrepreneur de l'année, concours organisé par MIFEXPO.

FRANCE : QUEL ÉVÉNEMENT POUR RÉUNIR LA PROFESSION ?

Telle était la question posée aux représentants des marques installées, jeunes créateurs, distributeurs qui ont répondu à l'invitation conjointe de l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH-détaillants) et France Horlogerie pour un brain storming qui s'est déroulé mercredi 15 mai à Paris, en présence de représentants du salon Bijorhca et de Francéclat.

Cette réunion faisait suite à la présentation de la stratégie de France Horlogerie pour développer la notoriété des marques françaises au cours des deux réunions d'information des adhérents (février 2019), la question d'un événement filière ou la relance d'un grand salon en France avait été soulevée.

En Europe, au-delà des difficultés du salon Baselworld et des salons de biens de consommation d'une façon générale, on constate que l'Allemagne (Inhorgenta Munich) et l'Italie (Vincenzaoro) ont conservé un salon où les exposants en bijouterie prédominent

En ce qui concerne la France, le salon Bijorhca qui était le grand salon international dans les années 1980 couvrant les secteurs horlogerie, bijouterie, (métaux précieux et fantaisie), orfèvrerie et cadeau a totalement perdu de son importance au profit du salon bâlois. Il se réduit actuellement aux exposants de la bijouterie fantaisie pour l'essentiel. Bijorhca constituait

un véritable événement de la filière, non seulement pour les professionnels mais aussi pour les médias. Mais déjà la question d'une ouverture au public faisait l'objet de débats forts discutés.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des initiatives ont été prises pour toucher le grand public avec, par exemple, le salon « Belles Montres » (Carrousel du Louvre) qui n'a pas prospéré dans la durée et s'adressait de façon sélective à un public haut de gamme.

Des salons en province se sont aussi multipliés sans pouvoir prétendre à une offre représentative. Principalement sur Paris, des salons liés à la création ou à la mode ont également incité des jeunes marques à y exposer.

A cela s'est ajoutée l'organisation des journées d'achat sur des péniches à Paris à l'initiative de marques horlogères qui, si elles donnent satisfaction aux exposants qui y participent, n'en reste pas moins un événement ciblé BtB pour la France.

Enfin, conjuguée à la hausse des coûts des salons traditionnels (en particulier Baselworld) l'explosion du numérique a bouleversé la donne. Le numérique induit un mode de distribution différent où les réseaux sociaux deviennent même « prescripteur » au lieu et place des distributeurs traditionnels.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

France : quel événement pour réunir la profession ?

L'organisation en 2017 et 2018 des Journées de la Montre française ont aussi montré les limites d'un événement réservé aux seuls professionnels.

Le tour de table organisé ce jour-là a validé le fait qu'il y avait unanimité pour la création d'un événement en France, avec un format différent de ce qui peut exister actuellement.

Cette intention étant actée, la question du positionnement de l'événement reste à approfondir et la déclinaison en fonction des aspirations des uns et des autres constitue un exercice délicat.

Du côté des distributeurs, confrontés aux déréférences et à la recherche d'une offre alternative, l'accent a été mis sur le fait qu'il fallait mettre fin à la course à la multiplication des événements. Pour que cet événement ait une taille critique et soit ainsi attractif, ils ont souligné qu'il devait réunir l'offre en bijouterie à celle en horlogerie combinant marques représentatives, créateurs, écoles/formations et acteurs de la distribution.

ECHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ (EDI)

A l'initiative de France Horlogerie et de l'Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie (UBH - détaillants HBJO), GS1 France a organisé mercredi 27 novembre, dans ses locaux parisiens, une réunion sur l'EDI à laquelle ont participé une trentaine de représentants d'entreprises (fabricants de montres et de bijouterie) et organisations.

M. Patrice Besnard a rappelé la genèse du projet EDI – Horlogerie pour France Horlogerie et précisé que le système actuel de transaction (échange bon de commande, accusé réception...) donnait satisfaction et avait permis des gains de temps aux participants. La question de son élargissement à l'ensemble des distributeurs ainsi que la mise en œuvre de la fiche produit, constitue la dernière étape de ce projet. Mme Sandrine Marcot (détaillants UBH) a indiqué que l'extension à la bijouterie était une nécessité.

Mme Isabelle Chastel, Category manager « Equipement de la maison et de la personne » a présenté GS1 qui est une organisation à but non lucratif et compte en France 45 000 adhérents (2 millions pour l'ensemble du monde). Ce sont environ 6 milliards de codes barres qui sont scannés chaque jour. GS1 accompagne les entreprises pour le référencement des produits, la digitalisation, l'automatisation des échanges, la gestion des flux et la traçabilité.

M. Benjamin Cousty, responsable « Standardisation » a ensuite présenté les standards et les solutions GS1 du bon de commande à la fiche produit.

Les marques horlogères en recherche de nouveaux distributeurs ont relevé l'importance de la stratégie digitale de communication et de pouvoir compter sur des distributeurs attractifs, ce qui implique de mettre en place des outils (plateforme de présentation ou de lancement nouvelles gammes/marques, besoin d'évènementiel comme une soirée pour rencontrer les distributeurs dans un contexte convivial). Les jeunes marques de montres, notamment positionnées sur une stratégie de vente directe, ont bien évidemment souligné la priorité à donner à l'accès consommateur final/presses/influenceurs... Les marques installées sur le marché ont rappelé la nécessité de maîtriser les coûts, c'est tout l'intérêt des actuelles journées d'achat sur les pénières.

La crise du Covid est venu amplifier la nécessité de revoir la problématique des salons professionnels et de leur digitalisation.

Sur la base de la mise au point d'une nomenclature établie par les professionnels avec le concours de GS1, la fiche produit permet, pour les fournisseurs, à la fois un gain de temps, une uniformisation des référentiels, la fluidification des transactions commerciales, la réduction des litiges, le développement de l'information consommateur. Pour les distributeurs, outre les avantages cités précédemment, elle contribue à fluidification du processus des achats et des stocks.

Les avantages de l'EDI sont multiples : suppression des ressaisies, réduction des coûts papier (impression, courriers, fax, mise sous pli...), fiabilisation des données, automatisation des processus, gains de productivité, meilleur suivi des échanges (commande, bon de livraison, facture...). Les gains liés à l'EDI pour les partenaires commerciaux sont estimés à 18,5 € par message commande, 0,5 € par palette pour l'avis d'expédition (couplé à l'étiquette logistique GS1) et à 16,30 € par message facture.

Une table ronde à laquelle ont participé Mme Sophie Gellie (groupe Synalia), MM. Jean-Claude Buffa (Pierre Lannier) et Michel Simon (SMB) a permis de recueillir le témoignage d'acteurs qui ont engagé une démarche EDI. Ils ont souligné l'intérêt d'une standardisation soutenue à une démarche d'ensemble de la profession, notamment du côté des distributeurs.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

ECHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ (EDI)

Les questions posés par l'assistance ont confirmé l'intérêt de poursuivre sur la fiche produit en horlogerie et d'engager l'élargissement à la bijouterie.

Un groupe de travail a été constitué au 1^{er} trimestre 2020 avec le concours de GS1 pour finaliser les travaux de nomenclature pour l'horlogerie, notamment pour tenir comptes des évolutions afin d'intégrer de nouvelles informations dans la fiche produit

par rapport à ce qui avait été envisagé initialement, comme les vidéos, la 3 D, les prescriptions légales relatives à l'information du consommateur...

Pour la bijouterie, ces travaux porteront sur l'établissement de la nomenclature en tenant compte des expériences engagées par l'horlogerie et les arts de la table. La mise en œuvre de l'EDI constitue une action collective retenue parmi celles soutenues par Francéclat.

LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE : SEULE CONVENTION APPLICABLE AUX FABRICANTS D'HORLOGERIE

Pour la convention collective, hormis les fabricants de bracelets cuir, les entreprises relevant de la fabrication d'horlogerie (montres, composants et bracelets métalliques, gros volume) relèvent de l'accord national du 16 janvier 1979 relatif au champ d'application des accords nationaux conclus dans la branche de la métallurgie et signé par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM La fabrique de l'avenir). Les autres conventions liées à la filière portent uniquement sur la distribution (grossistes-importateurs ou magasins de détail).

Pour des raisons de localisation du secteur horloger, France Horlogerie entretient plus particulièrement des liens avec la représentation de l'UIMM dans le Doubs. L'assemblée générale du 5 juillet 2018 a d'ailleurs été l'occasion de présenter les évolutions de la convention collective de la métallurgie. L'intégration ancienne de l'horlogerie à la métallurgie a permis de bénéficier de l'expertise et de la force de négociation de l'UIMM pour obtenir un contingent d'heures supplémentaires plus favorable que d'autres secteurs, dans le cadre de la mise en œuvre des 35 heures.

La volonté du Gouvernement de réduire de façon significative le nombre de conventions collectives dans notre pays a obligé les secteurs aux effectifs plus ou moins modestes à devoir se regrouper ou... tenter de déborder sur d'autres activités, ce qui peut conduire à des chevauchements de champ d'application.

Très vigilante sur ce point, l'UIMM a donc été conduite à présenter une requête en annulation de l'arrêté ministériel du 21 novembre 2018 portant extension d'avenants à la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

Elle relève en particulier un chevauchement pour la fabrication de ressorts d'horlogerie ou de fermoirs utilisés pour la maroquinerie, activités déjà couvertes par la convention de la métallurgie.

Le métier de base de l'horlogerie, même s'il a fortement évolué avec les montres à quartz, s'appuie sur le travail des métaux et, de la montre à l'horloge monumentale, notre secteur relève historiquement de la métallurgie.

Mardi 2 juillet 2019, l'UIMM Doubs a organisé son assemblée générale, ce qui a été l'occasion de faire le point sur la refonte de la convention, les évolutions en matière de formation avec un seul organisme pour l'ensemble de l'industrie, les différents services apportés par l'UIMM (assistance juridique notamment).

Outre une conférence de clôture sur les leaders de l'innovation (illustrée par des exemples tirés de l'évolution artistique combinant à la fois recreation et innovation : et cette intervention a été rien ne sert de partir d'une feuille blanche !), l'assemblée a été l'occasion de plusieurs témoignages dont celui de Philippe Lebru (Utinam) pour la fabrication additive d'un modèle de montre avec le concours de la plateforme UIMM Besançon.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

NORMALISATION HORLOGÈRE INTERNATIONALE

Présidée par le délégué général de France Horlogerie, la commission de normalisation horlogère réunie le 25 avril a axé ses travaux sur la préparation du congrès de normalisation horlogère internationale du comité ISO/TC 114 qui s'est déroulé à Marseille du 20 au 24 mai prochain. Des délégations venues d'Allemagne, de Chine et Hong Kong, de France, du Japon, de Russie et de Suisse se sont déplacées pour cinq jours de travaux.

Conduite par M. Patrice Besnard, la délégation française était composée de Mmes Edwige Soton (Francéclat), Karine Naud (Afnor), MM. Jacques Bianchi (FNAMAC), Gilles Buliard (La Pratique) et Jean-Marc Feuvrier (Francéclat).

La compréhension des normes par le consommateur et le marquage ont été présents dans les discussions :

- D'une part les travaux ont avancé sur la révision de la norme ISO 764 « **Montres résistant au magnétisme** ». Alors que la France avait souhaité au départ une seule catégorie, elle n'a pas été suivie et il est prévu deux catégories : les montres résistant au magnétisme 4800 A/m et celles avec une résistance égale ou supérieure à 16000A/m.

- D'autre part, l'actualisation de la **norme sur les montres étanches** a fait l'objet d'un nouveau débat. La délégation japonaise a exposé le fait qu'il fallait envisager –en dehors des montres pour la plongée- de créer deux catégories, ce qui aurait constitué un retour aux années 1980 ! La France a proposé d'examiner dans un premier temps une éventuelle adaptation du test de condensation, tout en constatant que la norme actuelle n'était pas encore complètement suivie au niveau du marquage puisque la pression est encore exprimée en atmosphère (Atm) par certaines marques (la norme retient le bar ou le mètre).

Conduits par le nouveau président du Sous-Comité 5 « Luminescence », M. Gilles Buliard, les travaux préparatoires en vue de réviser la **norme sur les dépôts photo-luminescents** ont également bien avancé. Enfin le projet de norme sur la méthode de mesure de réception du signal pour les horloges radio-pilotées a inclus dans son annexe la référence à l'émetteur français ALS 162 et devrait pouvoir être adopté après consultation des pays membres.



2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

FRANCE HORLOGERIE DANS LES ORGANISATIONS AU SERVICE DE LA PROFESSION

L'HORLOGERIE À L'HEURE EUROPÉENNE

France Horlogerie est membre de deux organisations horlogères européennes :

- instauré par l'accord horloger de libre échange UE/Suisse de 1967, le **Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)** a pour objet de régler les questions bilatérales entre les deux partenaires. Outre la question du Swiss made qui vient à son terme avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres, le comité est amené à examiner les questions relatives à la fluidité des échanges, aux réglementations environnementales applicables à l'horlogerie, à la question des contrefaçons.

Le Comité est présidé alternativement par la Suisse et un pays de l'Union européenne. M. Mario Peserico, président de l'association italienne basée à Milan (Assorologi), l'a présidé jusqu'au 31 décembre 2018. Il était assisté par le délégué général de France Horlogerie, et nommé secrétaire général pour la même période.

Les travaux 2019 ont porté sur l'origine des produits, les travaux de l'ISO/TC 114 qui a eu lieu à Marseille en juin, les normes environnementales, la proposition de l'Union européenne de modifier les règles douanières concernant les marchandises en transit, des ventes sur internet et des problématiques liées aux contrefaçons et produits d'appels.



- créée au début de ce millénaire, la **Fédération de l'horlogerie de l'Union européenne EuroTempus** a pour président M. Mario Peserico, assisté de M. Patrice Besnard, délégué général.

Depuis 2016, EuroTempus s'est ouvert au secteur de la distribution et est devenue : la *Fédération de l'Horlogerie et des Activités connexes de l'Union européenne*

Son objet est de délibérer sur tous les problèmes d'intérêt général et communs à la filière de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne ainsi qu'aux applications liées à la mesure du temps. Elle intervient dans un contexte réglementaire où plus de 60 % du droit interne résulte des textes communautaires régissant les aides d'Etat, les régimes douaniers, les garanties, les substances chimiques... Elle peut favoriser l'émergence de projets de coopération industrielle, de recherche ou de coopération commerciale pour la promotion du savoir-faire.

Enfin, elle a pour objet d'assurer la défense et la représentation de l'intérêt général de la filière horlogère et des activités connexes de l'Union européenne auprès des organisations internationales, pouvoirs publics nationaux ou internationaux (UE). EuroTempus assure aussi le secrétariat de la délégation communautaire du Comité permanent de l'horlogerie européenne.

Un projet de livre blanc pour ancrer la filière de l'Union européenne dans l'action européenne en faveur de l'industrie a été élaboré portant sur les thèmes du numérique, la R&D, les questions relatives à la concurrence, la traçabilité des produits, l'économie circulaire et l'information du consommateur, le développement sur les marchés internationaux et la formation.

Une note a aussi été remise à certains parlementaires nouvellement élus pour les sensibiliser sur la mise en œuvre précipitée d'un retour à l'heure annuelle unique (voir plus haut).

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES



Au travers de ses différentes actions collectives le comité, au sein duquel siègent au conseil d'administration 2 représentants de France Horlogerie, (MM. Pierre Burgun et Guillaume Butty, ce dernier étant vice-président) apporte un soutien à nos entreprises :

- études de styles, cahiers de tendance pour la création,
- études statistiques et économiques dont le panel 5 sur le marché français de la montre et du bijou,
- étude sur la caractérisation des états de surface et suivi de Reach et RoHS (matériaux et substances chimiques) pour son département technique,
- soutien à l'export déjà mentionné
- bureau de normalisation horlogère également mentionné.

Outre les questions de financement de Francéclat, l'année 2019 a été marquée par :

- la mise en place du comité stratégique - dont est membre M. Guillaume Butty - qui a pour mission de proposer des orientations au conseil d'administration.
- l'établissement d'un contrat d'objectifs et de performance assigné à Francéclat pour la période 2020/2022. Pour l'horlogerie, outre le développement des marques à l'international, on peut relever la création d'une plateforme de communication autour de la montre française, le soutien au projet de Fondation du Temps, la réindustrialisation de certaines opérations en France, le renforcement des fonds propres avec le soutien de la Société de développement de l'horlogerie (SDH) dont le spectre a été élargi aux fabricants de bijouterie-joaillerie et des arts de la table.

- Francéclat installation du nouveau conseil

Le décret n° 2018-1097 du 6 décembre 2018 relatif au comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table « Francéclat » a modifié les règles de composition de son conseil d'administration.

Cette modification résulte de la fusion des deux syndicats de distributeurs désormais regroupés au sein de l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH).

Le nouveau décret :

- redéfinit la composition du conseil en ne citant pas les organisations professionnelles pour ne pas à avoir à le modifier à chaque changement d'organisation,
- ramène le nombre de postes d'administrateurs de 26 à 16, dont 14 nommés sur proposition des organisations professionnelles représentatives et deux choisis par le ministre chargé de l'Industrie en raison de leur compétence,
- réduit la durée de mandat de 4 à 3 ans.

Le mandat du conseil d'administration étant échu depuis mai 2018, la nomination du nouveau conseil a fait l'objet d'un arrêté de nomination du 15 janvier 2019.

Deux postes sont dévolus à France Horlogerie : MM. Pierre Burgun et Guillaume Butty.

Notons que le comité professionnel est désormais désigné sous l'appellation « Francéclat » au lieu de « comité Francéclat ».

Francéclat est issu du comité professionnel interrégional de la montre (CIM) créé le 30 septembre 1963 qui, avec l'élargissement au secteur du gros volume, est devenu comité professionnel interrégional de l'horlogerie (CIH) le 9 mars 1977.

A la suite de la loi du 22 juin 1978 instaurant les comités professionnels de développement économique, un décret du 7 octobre 1981 a procédé à la création du comité professionnel de développement de l'horlogerie qui s'est substitué au CIH.

Ce n'est qu'en 1996 que le comité est sorti de son périmètre horloger. Tout d'abord il a élargi son champ à la bijouterie-joaillerie puis aux arts de la table tout en intégrant les activités techniques relevant du centre technique industriel « Cetehor ».

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES



L'assemblée générale du comité de liaison des industries de main d'œuvre (Climo) avait validé en 2018 son changement de nom en France Industries créatives. La présidence est assurée par M. Claude-Eric Paquin (filière Cuir) et le délégué général de France Horlogerie en assure le secrétariat.

Le Climo s'est constitué à l'occasion des négociations qui ont abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (accords de Marrakech 1994). A cette époque, plusieurs fédérations de secteurs dont la main-d'œuvre constituait le cœur de leur activité et étaient directement concurrencés par les pays à bas salaires, avaient souhaité faire entendre une voie différente.

Depuis cette date, des délocalisations à la montée en puissance du numérique, les activités des secteurs représentés au sein du Climo ont eux aussi connu une mutation. La physionomie des emplois et des entreprises a changé.

Il convenait de prendre la mesure de cette évolution et de mettre l'accent sur l'un des points forts, **la création**, sans pour autant renier l'importance de la main-d'œuvre. En outre dans un contexte de « French tech » en faveur des startup de l'économie 4.0, il est essentiel de rappeler que les secteurs couverts, pour « traditionnels » qu'ils soient, sont tout aussi capables d'innover (textiles intelligents, synchronisation horaire...) et contribuent à la renommée de l'art de vivre à la française tout en restant des pôles d'animation dans des zones rurales. « French tech » ne saurait se passer de « French créa » !

Cette affiliation de France Horlogerie à France Industries créatives intervient aussi dans le contexte d'une adhésion à France Industrie qui résulte de la fusion en 2018 du Groupe des fédérations industrielles (GFI) le cercle de l'Industrie.

Parmi les axes de travail sur 2019, on relèvera :

- la participation aux groupes de travail de France Industrie comme : fiscalité de production, économie circulaire, Europe industrielle,
- la participation aux réunions mensuelles des délégués généraux des organisations professionnelles de France Industrie.
- la concrétisation de l'exposition à l'Assemblée Nationale des savoir-faire des secteurs membres de France Industries créatives.
- le positionnement de France Industries créatives : actions de lobbying en faveur du financement des comités professionnels de développement économique et centres techniques industriels, organisation et fonctionnement au regard d'autres structures (comité stratégique de filière comme celui dédié à la mode et au luxe), club d'échange de bonnes pratiques et de partage d'expériences, mise en œuvre d'actions transversales pour les entreprises des fédérations.

L'animation de France Industries créatives et la participation aux travaux de France Industrie, permet à France Horlogerie de bénéficier de nombreuses informations qui sont relayées auprès des adhérents.

En outre France Industrie est devenu l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics pour l'ensemble de l'Industrie. C'est ainsi que le débat sur la fiscalité de production a pris en 2019 de l'ampleur et rejoint les études menées par France Horlogerie dans les années 2000 sur le rétablissement de la compétitivité des entreprises horlogères en zone frontalière.

2019 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES



ECO TEMPO

UN GAIN DE TEMPS POUR L'ENVIRONNEMENT

Eco Tempo est une marque déposée en mai 2010 par la société JLB Brand.

Un concept « propre » et unique,

Eco Tempo est un concept novateur mondial de recyclage de montres et de bijoux.

Les montres et bijoux sont collectés, démantelés, triés et revalorisés.

Aujourd'hui, plus de 80 % du poids d'une montre peut être recyclé.

Un concept écoresponsable,

Eco Tempo a choisi AG2I et R2D2, société d'insertion sociale, pour le démantèlement et le tri des montres et de bijoux.

Cela permet d'offrir un tremplin vers l'emploi à des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle.

Eco Tempo a également choisi de s'en remettre à MSP, société de fonderie professionnelle de matériaux précieux pour la revalorisation de ses composants.

Ainsi la démarche Eco Tempo revêt un aspect écologique et social. Elle participe à une économie circulaire.

Un concept avantageux pour tous.

La démarche d'Eco Tempo est Freemium : gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, sous forme d'adhésion annuelle. Particuliers comme professionnels disposent désormais d'un circuit simple ; clair et éco-responsable pour recycler leurs montres et bijoux, quel qu'ils soient.

Pour plus d'information sur la procédure de recyclage des montres et bijoux :

WWW.ECOTEMPO.NET

2019 FRANCE HORLOGERIE : QUAND LES MARQUES DE MONTRE... SE MONTRENT !

Lundi 18 mars était consacré au numérique puisque l'Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie (UBH), qui regroupe les détaillants HBJO, avait organisé plusieurs tables-rondes sur le sujet ainsi que Francéclat dont la soirée a notamment été l'occasion de remettre les prix de la stratégie digitale 2018 ainsi que celui de l'innovation digitale.

La société **Hegid** a reçu le prix spécial du jury de la stratégie digitale. Leur concept s'appuie sur le maintien de la relation fabricant/distributeur/consommateur alors que l'on aurait tendance à penser que le numérique permet d'échapper à l'étape du distributeur.

<https://hegid.com/>



Crédit photo Michel Herbelin

Fort d'un partenariat avec le réseau HBJO depuis plus de 70 ans, la société **Michel Herbelin** a créé sa filiale de distribution « Wide ».

Celle-ci est devenue le distributeur officiel sur le marché français des marques suivantes : Cerruti 1881, Police, Saint-Honoré, Timberland.

www.michel-herbelin.com




GPHG
GRAND PRIX D'HORLOGERIE DE GENEVE
2019
PRÉSÉLECTION
OFFICIELLE

Le jury du 19e Grand Prix d'Horlogerie de Genève (GPHG) a présélectionné **Trilobe** dans la catégorie « Petite Aiguille ».

La montre Trilobe présélectionnée est la montre « Les Matinaux » Gris Orage Soleillée, modèle emblématique de la marque lancée en décembre 2018.

<https://trilobewatches.com/>

Crédit photo - Christophe le Faucheur - Les Ateliers

2019 FRANCE HORLOGERIE : QUAND LES MARQUES DE MONTRE... SE MONTRENT !

Jeudi 26 septembre 2019, M. Alexandre Meyer, pdg des montres **PHENOMEN**, a reçu une vingtaine de journalistes dans le concept store « Nous », 48 rue Cambon à Paris.

Créé par cinq anciens de Colette, « Nous » entend clairement constituer un nouveau temple de la coolitude avec au programme : sneakers, produits high-tech, prêt-à-porter, dernières tendances... Un nouveau lieu branché pour les Parisiens. Saluons la performance de cette jeune marque de montre qui, en juin 2018, présentait les premiers dessins de ses modèles aux Journées de la Montre française et qui a remporté le 3^e prix du concours à l'automne 2018.

www.phenomen.fr



Lundi 30 septembre, 3 marques françaises ont exposé à l'occasion du congrès de l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie dans un stand initié par France Horlogerie :

- Bodet qui a présenté ses modèles de montres issues du design des pendules qui ont fait le succès de l'entreprise dont le cœur initial du métier (horlogerie d'édifice) s'est élargi à la gestion de temps, au chronométrage sportif et à la synchronisation.

www.bodet.com

- Hegid qui était déjà intervenu au congrès de l'an dernier pour présenter son dispositif d'association dans la vente avec le réseau spécialisé et présentait son modèle évolutif.

<https://hegid.com/>

- Trilobe qui propose une lecture différenciée du Temps et a fait une entrée remarquée au dernier Baselworld (mars 2019).

<https://trilobewatches.com/>

Jeudi 3 octobre, la marque **YEMA** a accueilli une centaine de ses « aficionados » au 22 avenue Franklin Roosevelt à Paris qui est aussi le siège de France Horlogerie et de Francéclat.

De 18 h à 21 h, les passionnés de la marque ont pu découvrir, essayer les modèles et échanger leurs impressions.

Plusieurs vitrines exposaient les modèles mythiques de la marque : Rallygraph, Spacegraph, Superman et Yachtingraph.

En outre, était présenté le mouvement maison (MBP 1000) qui est équipé d'une masse oscillante montée sur un roulement à billes tournant dans les 2 sens qui garantit un remontage rapide du ressort avec :

- Une réserve de marche de 45 heures
- Une fréquence du balancier de 28 800 A/h,
- 31 rubis anti-friction et anti-usure.

www.yema.com



Qu'il s'agisse des chiffres de production, du commerce extérieur ou du marché français, l'année 2019 a été marquée par la bonne tenue de nos professions malgré certaines incertitudes géopolitiques sur la croissance mondiale.

Production horlogère en hausse

De 2010 à 2019, la production horlogère française est passée de 232 à 349 millions € avec une hausse de 9 % pour la seule année 2019.

En ce qui concerne l'horlogerie de petit volume, c'est le secteur des composants concentrant la plus forte valeur ajoutée industrielle qui a continué à être porté par les donneurs d'ordre travaillant notamment dans le luxe (254 millions €, +10 %). Il convient de relever qu'au-delà de la fabrication des pièces d'habillage (aiguilles, boîtes et leurs parties, bracelets, couronnes...), la France conserve des activités non négligeables de pièces constitutives de mouvements, point souvent occulté du fait de l'absence d'un fabricant de mouvement indépendant qui assemble sur notre territoire avec des quantités significatives.

Fait nouveau, on doit relever la montée en puissance des activités d'assemblage de montres qui est le fait de jeunes marques/créateurs à la recherche d'un « made in France » ou de marques cherchant une relocalisation pour pouvoir vendre sur certains marchés (61 millions € réalisés en 2019, +12 %).

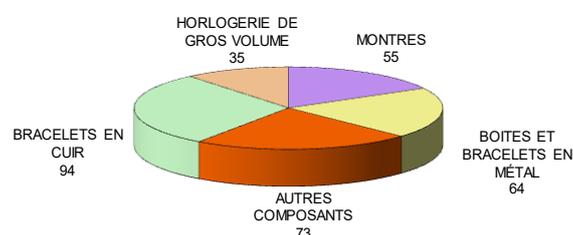
Par contre l'horlogerie de gros volume a marqué le pas en 2019 (34 millions €, -3 %). Précisons qu'elle recouvre l'horlogerie domestique (essentiellement pendulerie et horloges d'édifice) et l'horlogerie technique (enregistreurs de présence, horodateurs).

Exportations et réexportations

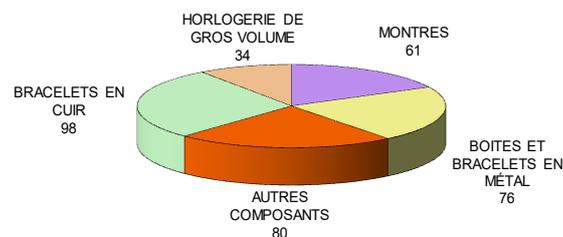
Un commerce extérieur dynamique

Même si les résultats sont quelque peu biaisés par les réexportations, ce qui est particulièrement le cas pour la montre du fait de la présence de groupes internationaux sur notre territoire qui rediffusent sur l'Union européenne ou d'autres pays tiers, les exportations horlogères ont plus que doublé en 10 ans, passant de 1,119 milliard € en 2010 à 2,688 en 2019.

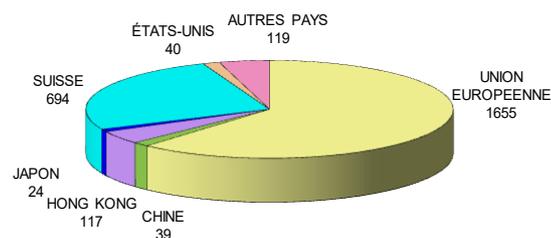
C.A. 2018 DES FABRICANTS
(321 MILLIONS D'€ H.T.)



C.A. 2019 DES FABRICANTS
(349 MILLIONS D'€ H.T.)



EXPORTATIONS 2019
(2.688 MILLIONS D'€ H.T.)



Exportations et réexportations (suite)

Au niveau de la comparaison avec les principaux biens de consommation, la progression de l'horlogerie est de +7 % en 2019, similaire au secteur de l'habillement mais derrière ceux de la maroquinerie (+17 %), de la bijouterie-joaillerie (+12 %), de la parfumerie et de la chaussure (+9%) mais devant la lunetterie (+4%), les arts de la table (+3%), l'ameublement (+2%) et l'électroménager (-1%).

Les **exportations et réexportations de montres** ont atteint 2,027 milliards €. Ce sont les ventes vers le Royaume-Uni (+39% - stocks de précaution en vue du Brexit ?), l'Allemagne (+23%) et l'Espagne (+8%) qui ont été les plus dynamiques.

Ces résultats permettent à la France de conserver le **4^e rang mondial des pays exportateurs de montres** derrière la Suisse, Hong Kong, la Chine mais devant l'Allemagne ou le Japon. Certes pour la montre, la Suisse a représenté 50 % des exportations en valeur en 2018 (total de 35 milliards pour 97 pays) contre 14 % pour Hong Kong, 5 % pour la Chine et la France, 4 % pour l'Allemagne.

La balance commerciale horlogère française confirme peu à peu son retour à l'équilibre qu'elle manque de peu avec un taux de couverture de 98%.

Il convient de noter que ces chiffres n'incluent pas les montres connectées qui sont « diluées » avec d'autres produits électroniques et ne relèvent pas du chapitre 91 « Horlogerie » de la nomenclature douanière.

Origine des produits mis à la consommation en France

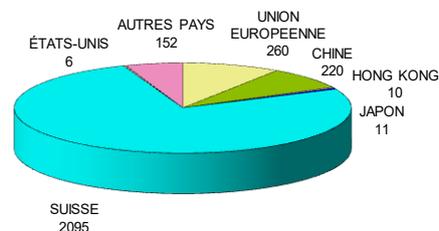
Les données de Francéclat permettent également de distinguer l'origine des montres mises à la consommation en France en 2019. En valeur, 79,2 % de ces pièces provenaient de Suisse, 7,5% de l'Union européenne (hormis la France et l'Espagne) et 6,7 % de Chine. Par contre, en volume, la Chine reste en tête (73,3%), l'Union européenne (hormis la France et l'Espagne) et la Suisse ne représentant que 10,2 % et 6 %.

Concernant les réveils et pendules, en valeur, 49,4 % de ces pièces sont issus de Chine, 18,9 % d'autres pays de l'Union européenne, et 16,4 % de Suisse. En volume, la Chine est également en tête avec 85,0 %, et 12,4 % pour les autres pays de l'Union européenne.

Importations

En ce qui concerne les importations, celles-ci sont passées de 1,508 milliards en 2 010 à 2,754 en 2019 (dont 2,345 pour les montres) sans toutefois retrouver le pic de 3,047 milliards € atteint en 2015, principalement originaires de Suisse, de Chine, d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni et d'Espagne.

IMPORTATIONS 2019
(2.754 MILLIONS D'€ H.T.)



CHIFFRES 2019

Industrie horlogère française : chiffre d'affaires hors taxes 2018 et 2019

	Année 2018	Année 2019	Variation 2019 par rapport à 2018
	Valeur en €	Valeur en €	
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de montres</u> (H.T.)	54 626 000	61 129 000	11,90%
Métropole	31 232 000	33 953 000	8,71%
Export	23 394 000	27 176 000	16,17%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de composants</u> (H.T.)	137 363 000	155 862 000	13,47%
Métropole	8 065 000	8 519 000	5,63%
Export	129 298 000	147 343 000	13,96%
<i>dont Fabricants de boîtes de montres et de bracelets de montres en métal</i>	<i>64 160 000</i>	<i>75 994 000</i>	<i>18,44%</i>
<i>Métropole</i>	<i>4 088 000</i>	<i>3 481 000</i>	<i>-14,85%</i>
<i>Export</i>	<i>60 072 000</i>	<i>72 513 000</i>	<i>20,71%</i>
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de petit volume</u> (total H.T.)	191 989 000	216 991 000	13,02%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de bracelets de montres en cuir</u> (H.T.)	93 602 000	97 691 000	4,37%
Métropole	6 852 000	7 871 000	14,87%
Export	86 750 000	89 820 000	3,54%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de gros volume</u> (H.T.)	35 463 000	34 460 000	-2,83%
Métropole	10 770 000	10 430 000	-3,16%
Export	24 693 000	24 030 000	-2,68%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie</u> (total H.T.)	321 054 000	349 142 000	8,75%

Source : Observatoire Francéclat / I.N.S.E.E.

Commerce extérieur français 2019

	Quantités	Valeur en €	PUM en €
<u>Importations</u>			
Montres	20 018 943	2 345 278 000	117,15
<i>dont Quartz analogiques*</i>	13 987 797	786 732 000	56,24
Composants		162 158 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	947 888	25 809 000	27,23
<i>dont Boîtes de montres</i>	1 104 041	8 483 000	7,68
Bracelets de montres		140 548 000	
Total Industrie de la montre		2 647 984 000	
Horlogerie domestique	9 029 357	57 549 000	6,37
Horlogerie technique		45 820 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		451 000	
Pièces détachées		1 718 000	
Total Horlogerie de gros volume		105 538 000	
Total Horlogerie		2 753 522 000	
<u>Exportations (Producteurs et non producteurs)</u>			
Montres	6 294 243	2 026 628 000	321,98
<i>dont Quartz analogiques*</i>	3 802 669	767 322 000	201,79
Composants		216 681 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	216 247	31 221 000	144,38
<i>dont Boîtes de montres</i>	77 718	3 620 000	46,58
Bracelets de montres		319 132 000	
Total Industrie de la montre		2 562 441 000	
Horlogerie domestique	1 374 871	34 917 000	25,40
Horlogerie technique		89 555 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		480 000	
Pièces détachées		740 000	
Total Horlogerie de gros volume		125 692 000	
Total Horlogerie		2 688 133 000	

* Montres-bracelets seulement

Source : Observatoire Francéclat - TDM / Douanes Françaises

La **filiale horlogère française** comprend trois secteurs d'activité :

- les **composants de montres** et la sous-traitance pour le luxe ou le travail de précision (boîtes, aiguilles, mouvements et pièces constitutives, bracelets ...)
- les **marques de montres** (du design à l'assemblage réalisé en propre ou en sous-traitance, diffusion de licences)
- l'**horlogerie de gros volume** (distribution et synchronisation de l'heure, horlogerie industrielle).

SES MISSIONS

France Horlogerie assure la représentation et la valorisation de la filière en développant ou en apportant son soutien à des projets collectifs (projets R&D, antenne à Shanghai, organisation de rencontres B to B et d'expositions grand public).

Depuis 1947, date de sa création, elle met son expertise au service de ses entreprises à travers le suivi administratif, législatif, réglementaire, juridique, technique, économique et financier de la filière.

En matière de propriété industrielle, elle propose à ses adhérents une aide pour le dépôt de marques, de dessins, de modèles, la recherche d'antériorité et en cas de litige.

Chaque semaine, France Horlogerie diffuse sa lettre d'information professionnelle à ses adhérents et ses partenaires qui est aussi consultable sur le site www.francehorlogerie.com (rubrique Publications)

SON ORGANISATION

Le conseil d'administration de France Horlogerie représente l'ensemble de ses membres selon leurs métiers répartis en trois collèges (montres, composants, gros volume). Sa composition a été renouvelée pour la période triennale mi-2019/mi-2022. Le conseil sortant a tenu à introduire de nouvelles marques/ créateurs issus des collèges « montres » et « gros volume ». De la même manière, les sociétés étant représentées au conseil pourront désigner un administrateur suppléant en cas d'empêchement du titulaire du poste.

Le bureau du conseil d'administration est confirmé pour la même période comme suit :

Président : M. Guillaume Butty
(collège composants)

Vice-présidents : M. Jean-Pierre Bodet
(collège gros volume)

M. Pierre Burgun
(collège montres)

Trésorier : M. Gérard Simon
(collège composants)

Délégué général : M. Patrice Besnard

COLLÈGE MONTRES

M. Laurent Aziz (FOB Paris)
M. Philippe Bérard (SMB)
M. Pierre Burgun (Pierre Lannier)
M. Henrick Gauché (Hegid)
M. Pierre-Michel Herbelin (Michel Herbelin)

COLLÈGE COMPOSANTS

M. Pierre Berthet (Berthet Horlogerie)
M. Gilles Buliard (La Pratique)
M. Guillaume Butty (Tena Butty & Robur)
M. Antoine Gérard (IMI)
Mme Françoise Miserez (FM Industries)
M. Gérard Simon (Sibra)
M. Sylvain Tatu (Fralen)

COLLÈGE GROS VOLUME

M. Jean-Pierre Bodet (Bodet)
M. Michel Caron (Dimahor)
M. Philippe Lebru (Utinam)

PARTENAIRES ET INTERLOCUTEURS

- les services de la Commission européenne à Bruxelles et à Berne
- les élus du Doubs et de Bourgogne-Franche-Comté en raison de la forte présence de l'industrie horlogère dans cette région
- les administrations centrales telles que la Direction générale des Entreprises (DGE)
- la Fédération de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne EuroTempus
- le Comité professionnel de développement économique (CPDE) Francéclat
- le Comité permanent de l'Horlogerie européenne (CPHE)
- la commission de normalisation horlogère Afnor, le Comité européen de normalisation (CEN) et le comité international ISO/TC 114
- les associations représentatives de l'Industrie : France industries créatives pour les métiers de création (ex Comité de liaison des industries de main-d'œuvre - CLIMO) et France Industrie pour le niveau national de l'Industrie
- la Société de développement de l'horlogerie (SDH)
- l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH - détaillants)
- La Fédération nationale artisanale des métiers et de création du bijou, de l'horlogerie et des activités connexes (Fnamac)
- le Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campanaires (GIHEC)
- le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH)
- l'Association française des amateurs d'horlogerie ancienne (AFAHA)



BD réalisée pour la synchronisation horaire